

AFFAIRE N° 32. - Abonnement aux journaux et aux publications périodiques.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les services de la Mairie comportant actuellement une section de documentation, il serait souhaitable de recevoir les journaux et périodiques pour lesquels nous n'avons pas souscrit d'abonnement jusqu'ici.

Je vous demande, en conséquence, d'approuver les abonnements aux journaux ci-après :

- 1 abonnement au Journal "ACTION REUNIONNAISE"
- 1 abonnement au Journal "LE PROGRES"
- 1 abonnement au Journal "CROIX SUD"
- 1 abonnement au Journal "LA GAZETTE"
- 1 abonnement au Journal "LE CRI DU PEUPLE"
- 1 abonnement au Journal "WEEK END"

Les crédits sont prévus au chapitre 934 - articles 662 et 826 du budget 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je tiens à vous signaler que ce service de documentation est à votre entière disposition.

Approuvé
Saint-Denis, le 25 septembre 1970
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : Ch. Velpereau
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Velpereau